

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-020

Le 5 mai deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)

ABSENTS SANS POUVOIR : Mme DUC ; M. SILVY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'exercice 2025

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 10 février 2025,

Considérant le budget primitif 2025 et le programme d'investissement, adoptés par le conseil municipal du 17 mars 2025

Considérant la délibération n° 2025 - du 5 mai 2025 entérinant l'installation de 2 points de vidéoprotection

Considérant l'intervention Régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins, notamment sur la vidéoprotection.

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui sont inscrits au BP 2025, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de la Région,

Considérant la fiche action suivante dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %,) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération,

La commune souhaite solliciter le concours financier de la région pour le projet exposé ci-dessous au titre de l'appel à projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POU)

- Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'appel à projet 2025, selon le plan de financement détaillé dans la fiche action ci-dessous,
- Décide d'accepter la subvention qui serait éventuellement accordée.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION

Suite à l'implantation de la vidéoprotection réalisée en 2021 et en 2022, la commune de Limas a constaté qu'il est nécessaire de compléter ce dispositif de plusieurs points de surveillance supplémentaires en raison des observations suivantes :

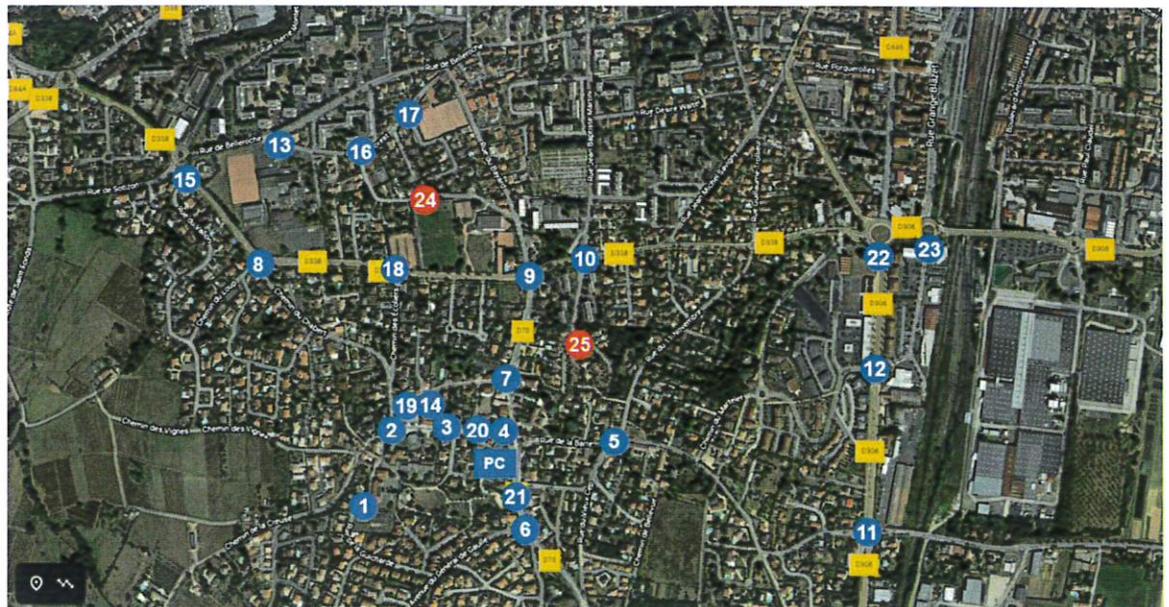
- Certains axes de la commune continuent à être le terrain de jeux des adeptes des rodéos urbains (autos, motos, quads) au détriment des riverains
- Plusieurs requêtes des forces de l'ordre n'ont pu aboutir du fait de l'absence de caméras sur certaines zones de l'espace public.
- Nécessité de relever les intrusions sur les stades et les vestiaires ainsi que les infractions sur l'aire de loisirs.
- Nécessité de surveiller un quartier qui apparait comme le lieu de rassemblement de délinquants et auteurs de faits délictueux graves.

Pour améliorer la lutte contre la délinquance sur le territoire de la commune, les objectifs sont :

- Dissuader
- Prévenir les atteintes aux personnes et aux biens
- Fournir aux forces de l'ordre des images qui pourront être utilisées dans leur travail d'enquête.



En 2025, la commune de Limas étendra son dispositif, en installant deux nouveaux points de surveillance vidéos aux abords de l'aire de loisirs Hubert Boulaud et du terrain de foot d'honneur Jean Thévenet, ainsi que dans la rue Hector Berlioz. Le démarrage des Travaux est prévu à l'été 2025.



Plan général - Ajout de 2 points vidéo (en rouge)

Plan de financement de l'opération d'extension de la

Coût estimatif de l'opération : 35 472,23 €HT

Financeurs	Subvention Sollicitée	Taux intervention
Conseil Régional	28 377.78 €	80%
Autofinancement	7 094.45 €	20%
TOTAL	35 472.23 €	100 %